Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230316-AR-9-2023-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023
Affichage : 16/03/2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 9 / 2023
DU 9 MARS 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – AURÉLIE BEAUDOUIN – RESPONSABLE DU SERVICE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-2,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération S 463 - PAGFGV - 2 du conseil municipal du 22 juin 2015 relative à la création du service commun de la direction des ressources humaines entre la ville de Laval et Laval Agglomération et la convention afférente en date du 1er juillet 2015,

Vu la délibération S 463 - PAGFGV - 3 du conseil municipal en date du 22 juin 2015 relative à la création du service commun de la direction finances entre la ville de Laval et Laval Agglomération,

Vu l'avis des comités techniques (CT) du 20 janvier 2022, 29 mars 2022, 29 juin 2022 et 11 octobre 2022 pour Laval Agglomération et du 20 janvier 2022, 29 mars 2022, 29 juin 2022 et 12 octobre 2022 pour la ville de Laval sur la nouvelle organisation des services,

Considérant l'organisation du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagement de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le maire peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Aurélie Beaudouin, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, responsable du service santé sécurité au travail et relations sociales, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er
À compter du 17 mars 2023, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Aurélie Beaudouin, responsable du service santé sécurité au travail et relations sociales, à l'effet de signer :

- les certificats administratifs,
- les attestations de salaire CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie),
- les constructions de dossiers MNT (Mutuelle nationale territoriale),
- les courriers d'invitation aux réunions de travail internes à la collectivité,
- les courriers à l'attention des agents pour une demande de documents complémentaires ou rappels sur les procédures (ex : certificat médical manquant, documents non transmis dans les temps ou mal complétés...),

- les dossiers de saisine du conseil médical du CDG53 (Centre de gestion de la Mayenne),
- les engagements financiers inférieurs à 1 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité du service santé sécurité au travail et relations sociales,
- tout document relatifs aux élections professionnelles et se rapportant aux domaines suivants :
    - ✓ récépissé de dépôt des listes de candidats,
    - ✓ accord pour inscription tardive sur liste électorale consécutivement à une omission,
    - ✓ procès-verbaux de la tenue des élections.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement d'Aurélie Beaudouin, responsable du service santé sécurité au travail et relations sociales, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Marie-Charlotte Ménard, directrice du département ressources humaines.

Article 3
Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4
Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Aurélie Beaudouin
responsable du service santé sécurité au travail et relations sociales
Le

Notifié à Marie-Charlotte Ménard
directrice du département ressources humaines
Le